« DEMANDE DE DECLARATION D'ETABLISSEMENT »

1. Procédure de Déclaration d'Etablissement

Le bouton « Faire ma demande » permet de créer une demande et de la transmettre à l'administration du Ministère du Travail et de la Fonction Publique spécifiquement à la Direction Générale du Travail.



La soumission de la demande de déclaration d'établissement se fait en sept (07) étapes :



- Etape 1 : Renseigner les informations générales de l'établissement (Objet de la demande, email, Nom du chef d'établissement, Qualité du responsable)
- Etape 2: Département, Commune, Arrondissement, Quartier, Rue, Adresse
- ➤ Etape 3 : Type d'établissement, Date d'ouverture d'établissement, Dénomination commerciale, Activité principale réelle de l'établissement, Convention collective applicable (préférence version pdf)
- Etape 4 : Choisir le type d'établissement (Entreprise à un établissement / Entreprise à n-établissements) et remplir le formulaire selon le choix
- > Etape 5 : Ajouter la liste du personnel
- Etape 6 : Visualiser le récapitulatif des informations fournies pour s'assurer de leur exactitude
- > Etape 7 : Soumettre la demande

Après soumission, un code est attribué à la demande par le système et est envoyé par mail au demandeur.

2. Procédure de suivi de la demande

Une seule étape est requise.

 Sur la page d'accueil de l'e-service, cliquez sur le bouton « voir état de ma demande »

Ou

- Cliquez sur l'onglet « Suivre ma demande »
- Saisir le code secret reçu après soumission de votre demande ;
- Cliquer sur le bouton « connaître l'état de ma demande ».

L'état de votre demande vous est renvoyé sur l'interface.

3. Procédure de correction de la demande

Il faut disposer du code secret reçu après soumission de la demande.